

Direction du Logement et de l'Habitat

Sous-direction de l'Habitat
Service Technique de l'Habitat

SAISINE DE LA COMMISSION DE DÉLAIS DE RAVALEMENT
(à renvoyer dans le mois qui suit l'arrêté d'injonction à l'adresse indiquée ci-dessous)

Le présent formulaire a été établi conformément à l'arrêté municipal du 27 octobre 2000 sur le ravalement obligatoire des immeubles parisiens qui précise – notamment – que : "les propriétaires d'immeubles astreints à l'obligation de ravalier peuvent solliciter auprès des services de la mairie de Paris des délais excédant ceux prévus aux articles L.126-2 et L.126-3 du Code de la construction et de l'habitation (C.C.H.)" - extrait de l'article 7. de l'arrêté. Convenablement remplie et accompagnée des justificatifs des travaux ou de la situation rencontrée, cette demande de renseignements – sans caractère réglementaire – facilitera la démarche de saisine de la commission par le propriétaire – ou son représentant - en même temps que la décision de l'administration.

■ QUALITÉ DU DEMANDEUR :

"La commission de délais de ravalement est saisie (...) par les **propriétaires** ou leurs **représentants habilités** (...)"

"Les propriétaires ou leurs représentants habilités **peuvent, à leur demande, être entendus par la commission** (...)"

(extraits des articles 2. et 3. de l'arrêté municipal du 5 mars 2001 fixant les modalités de fonctionnement de la commission)

- syndic, gestionnaire d'immeuble propriétaire unique ou son représentant
 président.e du Conseil Syndical autre :

Société, nom, prénom :

Courriel : Téléphone (ligne directe/portable) :

■ ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

..... à Paris

■ RÉGIME DE LA PARCELLE :

- copropriété, préciser le nombre de copropriétaires : (Occupants : Bailleurs :)
 propriété unique indivision
 autre (préciser) :

■ AFFECTATION MAJORITAIRE DE L'IMMEUBLE :

- habitation (nombre de logements :) bureaux commerce
 autre :

■ LOCALISATION DU RAVALEMENT RÉCLAMÉ AU TITRE DU C.C.H. :

- façade.s sur rue (nombre :) mur pignon (nombre :)
 façade.s sur cour (nombre :) sur courette (nombre :)
 autre :

■ DATE SOUHAITÉE POUR LE RAVALEMENT RÉCLAMÉ AU TITRE DU C.C.H. :

et susceptible de constituer un engagement du.des co.propriétaire.s en cas de satisfaction de la présente demande

■ MOTIFS DU DÉLAI DEMANDÉ (JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES JUSTIFICATIFS) :

- travaux réalisés au cours des 2 années précédentes d'un montant au moins égal au coût prévisionnel des travaux de ravalement
 travaux impératifs, dont la nature et le montant ont été arrêtés avant l'arrêté municipal d'injonction et ayant pour objet la conservation de l'immeuble ou son maintien en bon état d'habitabilité
 voisinage d'un chantier générateur de salissures ou de désordres
 situation juridique rendant impossible ou anormalement difficile le processus de décision devant aboutir au ravalement
 autre :

Date :
Signature et cachet éventuel